

## Don d'organes, don de vie

**A l'occasion de la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, le 22 juin 2004, Mgr Jean-Pierre Ricard a publié un Editorial dans *l'Aquitaine* du 18 juin 2004 sur l'importance de ce geste généreux.**

Le 22 juin prochain aura lieu la 4ème Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe. Parmi toutes les journées à thème, il serait dommage que celle-ci passe inaperçue.

Les greffes d'organe sont le seul moyen actuellement envisageable pour sauver la vie de certains malades ou remédier à des astreintes très éprouvantes, comme les séances répétées de dialyse. Beaucoup espèrent cette greffe, l'attendent longtemps. Du fait de cette attente, leur état peut s'aggraver au point de conduire à la mort, une mort qui aurait parfois pu être évitée. Malheureusement, les dons d'organes sont loin de répondre aux besoins exprimés.

Les organes vitaux ne peuvent être prélevés (à part le don d'un rein dans certaines circonstances) que sur des personnes décédées en état de mort cérébrale, souvent après un accident. Les médecins s'adressent alors aux proches parents. Ceux-ci, déjà bouleversés par la soudaineté de la mort, voient leur souffrance ravivée par la demande de prélèvement d'organes sur un être cher. Un tel désarroi amène plus d'une famille à refuser un tel prélèvement.

On peut comprendre une telle souffrance. Celle-ci pourrait être moindre si l'éventualité de prélèvement avait fait l'objet d'une réflexion personnelle et d'échanges en divers lieux, et d'abord au sein de la famille.

En 1996, la Commission sociale de l'Episcopat lançait cet appel : *"Nous vous invitons instamment à une réflexion personnelle et à ces échanges en famille et à l'intérieur des communautés, paroissiales et autres. En lançant cet appel, nous ne cherchons pas à faire pression sur les consciences. Nous vous invitons surtout à prendre conscience que la mort peut frapper chacun d'entre nous et de nos proches de manière inopinée, bien avant une vieillesse avancée, et que si douloureuse qu'elle soit pour ceux qui nous aiment et que nous aimons, cette mort peut aussi devenir l'occasion d'un acte de solidarité de très grande valeur."*

Oui, l'acceptation de la possibilité d'un don volontaire d'organes est une forme d'un véritable don de soi pour l'autre, un authentique acte d'amour. C'est une des applications inattendues de la parole du Christ : *"Nul n'a d'amour plus grand que celui qui donne sa vie pour ceux qu'il aime."* (Jn 15, 13) Plusieurs fois, le pape Jean Paul II est intervenu pour appeler à ce don, en rappelant d'ailleurs les conditions dans lesquelles le prélèvement devait être réalisé. Son appel est clair : *"Je suis certain que les responsables sociaux, politiques et éducatifs renouvelleront leur engagement à promouvoir une véritable culture du don et de la solidarité. Il faut insuffler dans le cœur des personnes, et en particulier dans le cœur des jeunes, une reconnaissance authentique et profonde du besoin d'amour fraternel, un amour qui puisse trouver une expression dans la décision de devenir un donneur d'organes"*. (Discours au 18<sup>e</sup> Congrès international de transplantation d'organes - 29 août 2000)

Cet appel mérite d'être entendu !

**Mgr Jean-Pierre Ricard**  
Archevêque de Bordeaux  
Evêque de Bazas